



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2026

Présidence : Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique

Personnes présentes : 29 personnes présentes dont 24 citoyens avec droit de vote

Madame la Syndique, Alexandra Risse Dougoud salue, au nom du Conseil communal, les personnes présentes pour cette Assemblée des comptes.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » no 19 du 8 mai 2026, une affiche aux piliers publics et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'Assemblée communale constitutive du 28 juin 2021 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé mais détruit après rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2025 (il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
2. Présentation des Conseillères et Conseillers communaux
3. Nomination des membres des commissions pour la période 2026-2031
 - a. Commission financière
 - b. Commission d'aménagement/urbanisme
 - c. Commission de naturalisation
 - d. Commission de l'énergie
4. Décision relative au mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2026-2031
5. Diverses informations du Conseil communal
6. Comptes 2025
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - c) bilan
 - d) rapport de la commission financière
7. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur la proposition de Madame la Syndique Alexandra Risse Dougoud : il s'agit de Messieurs Pascal Marguerat et Francis Favre qui prennent place à la table qui leur est réservée. Madame la Syndique Alexandra Risse Dougoud, remercie d'avance les scrutateurs pour leur travail.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette Assemblée, Madame la Syndique Alexandra Risse Dougoud demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Madame la Syndique Alexandra Risse Dougoud, demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Elle donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'Assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette Assemblée :

29 personnes présentes, dont 28 citoyens ayant le droit de vote et de délibération

1 personnes n'ayant pas le droit de vote et de délibération
Majorité absolue : 15
Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : 6

Elle rappelle également que le Conseil communal est autorisé à voter les budgets et les règlements soumis. Il s'abstient cependant pour les décharges et les délégations de compétence ainsi que pour les comptes de fonctionnement et d'investissement.

Aucune autre observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette Assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2025 n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité. Le bulletin secret n'étant pas demandé.

2. Présentation des Conseillères communales et Conseillers communaux

Chacune et chacun des Elu.e.s communales se présentent et énumèrent leurs différents dicastères.

3. Nomination des membres des Commissions pour la période 2026-2031

Madame Alexandra Risse Dougoud propose les compositions suivantes :

- a) Commission financière : Michaël Dutoit, Alain Gaudin, Frédéric Perret, Fabien Reinhard et Julien Robatel.
Madame Alexandra Risse Dougoud demande si d'autres personnes sont candidates.
La parole n'est pas demandée.
Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, les membres sont élu.e.s à l'unanimité.
- b) Commission d'urbanisme/aménagement du territoire : David Massonnet (Conseiller communal), Christian Amherd, Serge Bugnon, Ronald Joye, Florence Reinhard.
Madame Alexandra Risse Dougoud demande si d'autres personnes sont candidates.
La parole n'est pas demandée.
Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, les membres sont élu.e.s avec 26 oui et 2 abstentions.
- c) Commission de naturalisation : Anne-Laure Baechler (Conseillère communale), Yania Marguerat, Philippe Mühlestein, Christian Pochon, Alex Ulrich.
Nouvelle composition sur demande de Madame Yania Marguerat : Anne-Laure Baechler (Conseillère communale), Pascal Marguerat, Philippe Mühlestein, Christian Pochon, Alex Ulrich.
La parole n'est pas demandée.
Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, les membres sont élu.e.s à l'unanimité.
- d) Commission de l'énergie : Roland Sallin (Conseiller communal), Steeve Hablützel, Manfred Portmann, Eric Robatel, Jean-Marc Roulin.
La parole n'est pas demandée.
Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, les membres sont élu.e.s à l'unanimité.

4. Décision relative au mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2026-2031

Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, propose le mode de convocation suivant, qui reste le même qu'actuellement :

Délai :

- Au minimum 10 jours avant l'Assemblée

Par :

- Avis dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg
- Affichage aux piliers publics communaux (Torny-le-Grand et Middel)
- Tout ménage envoyé par courrier postal (bulletin communal ou flyer)
- Publication sur le site internet de la Commune (www.torny.ch)

La parole n'est pas demandée.

Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, le mode de convocation précité est accepté à l'unanimité.

5. Diverses informations du Conseil communal

Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, donne diverses informations :

- **Commande de carte d'identité** : pour des raisons techniques, dès le 1^{er} juin 2026, il sera uniquement possible de faire faire une carte d'identité auprès du Service de la Population à Granges-Paccot ;
- **Déjections canines** : chaque propriétaire de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal ;
- **Eclairage public** : Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal, explique qu'à la suite d'une question posée en amont de l'Assemblée communale, la loi stipule qu'en 2028, tous les éclairages publics doivent être éteints en dehors des carrefours dangereux. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal précise que la Commission énergie travaillera sur ce sujet afin que l'ensemble des installations soient éteignables la nuit.
- **Etude de mobilité** : Monsieur Rolland Sallin, Conseiller communal, explique qu'à la suite de l'étude, le canton a préavisé le dossier. Ce sujet sera repris lors de cette nouvelle législature tout en prenant en compte les questions liées à Middel. Monsieur Pascal Marguerat demande si la population aura la possibilité de s'exprimer. Monsieur Roland Sallin répond qu'une commission a travaillé sur ce sujet et qu'une mise à l'enquête dans la Feuille officielle est prévue. Il précise que la route cantonale étant gérée par le Canton, la Commune n'a absolument aucune compétence à sujet.

6. Comptes 2025

Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique introduit le thème des comptes, par les informations suivantes :

- Le budget 2025 présentait un excédent de charge de CHF 588'776.40.
- Le résultat 2025 présente un excédent de revenu de CHF 40'539.70.

Explications principales :

- Les impôts des années précédentes ne sont pas comptabilisés dans les budgets.
- Les charges des associations de district sont inférieures à celles budgétées.
- Les budgets des dicastères sont bien respectés

Situation financière au 31.12.2025 :

- Capitaux propres : CHF 8'259'678.55 (-310'000.00 par rapport à 2024)
- Liquidités : CHF 765'523.14 (+190'000.00 par rapport à 2024)
- Dette : CHF 4'684'542.14 (-210'000.00 par rapport à 2024)

a. De fonctionnement

Après avoir passé en revue chapitre par chapitre et donné les explications adéquates, Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière invite l'Assemblée communale à accepter les comptes de fonctionnement.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes de fonctionnement 2025 sont acceptés à l'unanimité (le Conseil communal est récusé).

b. Investissements

Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique et responsable des finances présente les comptes d'investissements par chapitre.

Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique donne la parole à Monsieur Alain Gaudin, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport.

Monsieur Pascal Marguerat demande si la nouvelle mensuration est toujours en cours. Il estime que les prix sont très élevés. Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, lui répond par la positive et précise que le Conseil communal a été invité à consulter les plans auprès du registre foncier de la Glâne.

La commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver les comptes d'investissements 2025.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes d'investissements 2025 sont acceptés à l'unanimité (le Conseil communal est récusé).

Approbation des comptes globaux :

Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique présente les différents indicateurs financiers.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes globaux 2025 sont acceptés à l'unanimité (le Conseil communal est récusé).

7. Divers

- **Sécurité lors de travaux sur le domaine public :** Madame Marie-José Magne estime que les mesures de sécurité ne sont pas mises en place lors des travaux réalisés sur le domaine public, notamment le port d'équipements de visibilité et la signalisation de la zone de travail. Monsieur Roland Sallin, Vice-syndic, et Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, indiquent que le Conseil communal examinera les mesures de sécurité applicables et veillera à leur rappel et à leur mise en œuvre lorsque cela est nécessaire.
- **Bord de route – Torny-le-Petit :** Monsieur Christian Pochon demande si les bords de routes vont prochainement être fauchés car des manques de visibilité sont à constater. Monsieur Roland Sallin, Vice-syndic, répond que les talus vont être éparés dès le 15 juin 2026, selon demande des agriculteurs.
- **Entretien des gargouilles à Torny-le-Petit :** Madame Marie-José Magne s'inquiète de constater que les gargouilles ne sont pas nettoyées régulièrement. Monsieur Roland Sallin, Vice-syndic, répond que cette tâche fait partie intégrante du cahier des charge de l'édilité.
- **Tonte des gazons communaux :** Madame Marie-José Magne constate que le panier de la tondeuse n'est pas utilisé et qu'il s'agit d'une perte de temps car un râtelage est ensuite nécessaire. Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, répond à Madame Marie-José qu'une priorisation des tâches et effectuée. De plus, elle ajoute que chaque tâche édiltaire n'a pas à être discutée en Assemblée communale.

- **Herbe haute en face du l'ancien restaurant de Torny-le-Grand :** Madame Mireille Richoz-Python signale un manque de visibilité en face de l'ancien restaurant à Torny-le-Grand. Monsieur Roland Sallin, Vice-syndic, répond que seulement les 50 premiers centimètres sont à la charge de la Commune et prend bonne note de cette remarque. Il effectuera une vision locale avec le service de l'édilité.
- **Eclairage public solaire – Rte de Payerne à Middel :** Monsieur Alain Gaudin fait remarquer que ces installations solaires ne sont pas plus performantes que l'hiver dernier. Il demande donc où en sont les réparations ? Monsieur Roland Sallin, Vice-syndic, répond que cet éclairage est sous garantie et que certains panneaux solaires vont être remplacés. Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, que certaines modifications ont déjà été apportées sur demande de Monsieur Sallin.

Madame Alexandra Risse, Dougoud, remercie chacun(e) de sa participation à l'Assemblée, ses collègues pour le temps mis à disposition. Madame Alexandra Risse Dougoud, remercie également l'Administratrice des finances, la Secrétaire communale, la Préposée au contrôle des habitants, les concierges ainsi que les employés communaux. pour les bonnes prestations fournies, ainsi que les deux scrutateurs de la soirée. Madame Alexandra Risse Dougoud souhaite une bonne santé et un bel été à chacun.

Elle clôt l'Assemblée à 20h58

La Syndique :

Alexandra Risse Dougoud

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan